

**DEL140-2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS** et le **mercredi 25 octobre à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **18 octobre 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

|  |    |   |
|--|----|---|
| Nombre de membres afférents au conseil | 57 | Date de la convocation :<br>18 octobre 2023 |
| Nombre de présents                     | 49 |   |
| Nombre de pouvoirs                     | 8  | Date de publication :<br>27 octobre 2023    |
| Suffrages exprimés                     | 57 |   |

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Veronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, M. Jean SOUBLIN, M. Gerard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, M. Alain GODOT, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, Mme Marie-Claude BARADAT RISTOR, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,  
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,  
M. Yves LOUME donne pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
Mme Gloria DORVAL donne pouvoir à M. Serge POMAREZ,  
Mme Sophie IRIGOYEN donne pouvoir à M. Jean SOUBLIN,  
Mme Christine BEYRIS donne pouvoir à M. Julien BAZUS,  
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,  
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. Alexis ARRAS, M. Vincent MORA, M. Yves LOUME, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, Mme Christine BEYRIS, M. Laurent LAFOURCADE, M. Henri BEDAT, M. Philippe DELMON

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET : APCP REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT 2023**



Monsieur le Vice-président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3 I,

**Vu** la délibération n° 33-2023 du Conseil communautaire en date du 29 mars 2023 portant création, prolongation des autorisations de programmes et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

**Considérant** que pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'ajuster à la baisse les crédits de paiement de 2023 pour l'autorisation de programme :

- N° 143 – Schéma directeur assainissement 1 du budget annexe assainissement selon le tableau annexé.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

**LE CONSEIL A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 53 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS)**

**Article 1 : APPROUVE** la révision des crédits de paiement de 2023 de l'autorisation de programme n° 143 – schéma directeur assainissement tel que présenté dans le tableau annexé.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
pour copie conforme,  
Dax, 27 octobre 2023**

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 040-244000675-20231025-DEL140\_APCP\_23-DE



  
Julien DUBOIS  
Président du Grand Dax